

384. Décision du 31 décembre 1894 fixant à nouveau la solde du 2 <sup>me</sup> commis-greffier des tribunaux.....	312
385. Arrêté du 31 décembre 1894 rapportant celui du 11 janvier 1894 qui fixe le mode de perception du prix de vente de l'opium et le remplaçant par de nouvelles dispositions.....	313
386. Décision du 31 décembre 1894 mettant six jeunes détenus à la disposition de l'Administrateur des Marquises.....	314
387. Arrêté du 31 décembre 1894 nommant les magistrats devant faire partie du Conseil du Contentieux administratif.....	315

---

388 à 405. Nominations, mutations, etc..... 315

---

N° 555. — *DÉCRET portant nomination des membres du Conseil privé des Établissements français de l'Océanie.*

(Ministère des Colonies ; Direction des affaires politiques et commerciales ; Bureau des Antilles, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, Inde, Océanie, Nouvelle-Calédonie.)

Paris, le 28 septembre 1894.

Le Président de la République française,  
Sur le rapport du Ministre des Colonies ;  
Vu l'article 111 du décret du 28 décembre 1885 concernant le Gouvernement des Établissements français de l'Océanie,

DÉCRÈTE :

Art. 1<sup>er</sup>. Sont nommés pour une période de deux années :

1<sup>o</sup> Membres titulaires du Conseil privé des Établissements français de l'Océanie :

MM. Vincent, Gustave, notaire à Tahiti ;  
Poroï, Adolphe, entrepreneur de travaux.

2<sup>o</sup> Membres suppléants dudit Conseil :

MM. Martin, Louis, négociant ;  
Drollet, Sosthène, négociant.

Art. 2. Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Pont-sur-Seine, le vingt-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Signé : CASIMIR-PÉRIER.

Par le Président de la République :

*Le Ministre des Colonies,*

Signé : DELCASSÉ.